



CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distribution : Générale

PNUE/CMS/ScC18/Doc.7.2.8
11 juin 2014

Français
Original: Anglais

18^{ème} RÉUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Bonn, Allemagne, 1-3 juillet 2014

Point 7.2 de l'ordre du jour

PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION DE TOUTES LES ESPECES DE POISSON- SCIES (FAMILLE PRISTIDAE) DANS SES ANNEXES I ET II DE LA CMS

Résumé

Le Gouvernement Du Kenya a soumis une proposition pour l'inscription de toutes les espèces de poisson-scies (famille Pristidae) dans ses Annexes I et II de la CMS lors de la 11^{ème} réunion de la Conférence des Parties (COP11), 4-9 novembre 2014, Quito, Equateur.

Une version non éditée de la proposition, telle que reçue de la Partie qui l'a proposée, est reproduite sous cette couverture en vue de son examen par le Conseil scientifique. Elle sera remplacée par la version finale dès que possible.

**PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION D'ESPÈCES AUX ANNEXES DE LA
CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES
APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE**

A. PROPOSITION: Inscription des Poissons-scies, Famille des Pristidae, à l'Annexe I et à l'Annexe II. Proposition d'inscription de *Anoxypristis cuspidata*, *Pristis clavata*, *Pristis pectinata*, *Pristis zijsron*, *Pristis pristis* aux Annexes de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

B. AUTEUR DE LA PROPOSITION: Gouvernement du Kenya

C. JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION:

1. Taxon

1.1 Classe: Chondrichthyes, sous-classe Elasmobranchii

1.2 Ordre: Rajiformes

1.3 Famille: Pristidae

1.4 Genre: *Anoxypristis* et *Pristis*

- *Anoxypristis cuspidate*
- *Pristis clavata*
- *Pristis pectinata*
- *Pristis zijsron*
- *Pristis pristis*

1.5 Noms vernaculaires: Anglais Sawfish
Français Poisson-scie
Espagnol Pez sierra, Pejepeine
Portugais Peixe-serra
Arabe Sayyaf, Sayyafah (Oman)

2. Données biologiques

Historiquement, la famille des Pristidae était considérée comme contenant un genre monospécifique (*Anoxypristis*) et un genre (*Pristis*) comprenant quatre à six espèces, regroupées en fonction de leurs similarités morphologiques (IUCN 2013). Cependant, les travaux récents de Faria *et al.* (2013), basés sur la taxonomie historique, la morphologie externe, et les séquences (NADH-2 loci) de l'ADN mitochondrial (ADNmt) ont proposé une nouvelle taxonomie dans laquelle les poissons-scies comprennent cinq espèces appartenant à deux genres. Les espèces précédentes *Pristis microdon* (Latham 1794), *Pristis perotteti* (Müller et Henle, 1841), et *Pristis pristis* (Linnaeus, 1758) sont maintenant considérées comme une seule espèce *Pristis pristis* dont la distribution est circumtropicale. Cela s'éloigne d'Eschmeyer 1990, qui constitue la référence taxonomique de la CMS, mais cette nouvelle taxonomie est désormais largement admise, notamment pour la Liste rouge de l'UICN et par le Groupe de spécialistes des requins de l'UICN. Aucune modification n'est nécessaire pour les autres espèces, qui ont été clairement identifiées comme des taxons valides : *Pristis clavata* (océan Indien – ouest du Pacifique), *Pristis pectinata* (Atlantique), *Pristis zijsron* (océan Indien - ouest du Pacifique), et *Anoxypristis cuspidata* (océan Indien - ouest du Pacifique, à l'exception de l'Afrique de l'est et de la mer Rouge).

Les poissons-scies ont un corps légèrement aplati assez semblable à celui des requins, d'une longueur maximale de 3 m à plus de 7 m, et un poids allant jusqu'à une tonne, selon l'espèce. Comme les autres raies ressemblant aux requins, leurs fentes branchiales sont situées sur la face inférieure de la tête qui est aplatie. Leur caractéristique la plus évidente est le long museau aplati (ou scie), bordé des deux côtés de grandes dents. La scie peut être utilisée pour soulever les proies du fond marin et pour attaquer des bancs de poissons au milieu de l'eau, assommer et tuer les proies. Tous les poissons-scies sont ovovivipares, donnant naissance à des petits de très grande taille (allant de 60 à 90 cm LT). La taille de la portée (lorsqu'elle est connue) varie de 1 à 20 petits, avec une portée probablement chaque année (pour *Anoxypristis cuspidata* et pour la sous-population de la région océan Indien - ouest du Pacifique de *Pristis pristis*), ou tous les deux ans (pour *Pristis pectinata* et pour la sous-population de l'Atlantique de *Pristis pristis*). L'âge de la maturité varie selon les espèces, mais se situe généralement autour de 7,5 à 10 ans pour les *Pristis* et de 3 ans pour *Anoxypristis* (Dulvy *et al.*, sous presse). Toutes les espèces vivent la plus grande partie de leur vie dans les eaux marines côtières peu profondes, allant jusqu'à une profondeur maximale d'environ 100 m. Ils fréquentent généralement les eaux marines et estuariennes d'une profondeur extrêmement faible, de moins de 10 m (Carlson *et al.* 2013), et ils sont généralement inféodés aux mangroves ou aux herbiers (Simpfendorfer, 2007, Moore, 2014).

Toutefois, les jeunes ont tendance à fréquenter les eaux côtières et estuariennes euryhalines très peu profondes souvent associées aux mangroves ou aux herbiers. Les jeunes poissons-scies passent beaucoup plus de temps dans les rivières et les estuaires (Poulakis *et al.* 2013). *Pristis pristis* pénètre loin dans les systèmes fluviaux et peut se rencontrer 1000 km à l'intérieur des terres dans le fleuve Amazone (Fernandez-Carvalho 2013). Ils peuvent utiliser différents habitats aux différents stades de leur cycle de vie (par exemple en Afrique australe, *P. pectinata* se déplace de la mer vers les estuaires pour mettre bas).

2.1 Répartition et États de l'aire de répartition (actuels et passés)¹

Espèce	Répartition
<i>Anoxypristis cuspidata</i>	Poisson-scie de grande taille, euryhalin, autrefois relativement commun ou marginal de la région indopacifique. Il se rencontre dans les environnements côtiers et estuariens. Pays d'origine : Australie (Territoire du Nord, Queensland, Australie occidentale), Bangladesh, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Malaisie, Myanmar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sri Lanka. Peut-être éteint au Viet Nam.
<i>Pristis clavata</i>	Est de l'océan Indien – ouest du Pacifique. Pays d'origine : Australie (Territoire du Nord, Queensland, Australie occidentale). Peut-être éteint en Inde, Indonésie, Malaisie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Réunion.
<i>Pristis pectinata</i>	Aire de répartition vaste mais disjointe. Pays d'origine : Bahamas, Belize, Cuba, États-Unis, Honduras, Sierra Leone. Peut-être éteint en Angola, Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Aruba, Barbade, Bénin, Cameroun, Congo, Congo (République démocratique du), Côte d'Ivoire, Dominique, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guadeloupe, Guinée, Guinée équatoriale, Îles Caïmans, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges américaines, Îles Vierges britanniques, Jamaïque, Libéria, Martinique, Montserrat, Nigeria, Porto Rico, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sénégal, Togo, Trinité-et-Tobago, Uruguay.
<i>Pristis zijsron</i>	Océan Indien – ouest du Pacifique. Pays d'origine : Australie (Nouvelle-Galles du Sud - Peut-être éteint, Territoire du Nord, Queensland, Australie occidentale), Bahreïn, Émirats Arabes Unis, Érythrée, Indonésie, Kenya, Malaisie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Qatar, Soudan, Timor-Leste. Peut-être éteint : Afrique du Sud, île Maurice, Réunion, Thaïlande.

¹ IUCN 2013. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2013.2. <www.iucnredlist.org>. Consulté le 18 avril 2014.

Espèce	Répartition
<i>Pristis pristis</i>	Circumtropical. Pays d'origine : Australie (Territoire du Nord, Queensland, Australie occidentale), Bangladesh, Belize, Brésil, Colombie, Guyane française, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Inde, Madagascar, Mozambique, Nicaragua, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sierra Leone, Somalie, Suriname. Peut-être éteint : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Cambodge, Cameroun, Congo, Congo (République démocratique du), Côte d'Ivoire, Équateur, États-Unis, Guinée équatoriale, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Libéria, Malaisie, Mexique, Nigeria, Pérou, République démocratique populaire lao, Sénégal, Seychelles, Singapour, Thaïlande, Togo, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du).

Les poissons-scies étaient répandus dans les eaux chaudes tropicales et tempérées des milieux peu profonds du littoral marin, des estuaires, des grands fleuves et de certains lacs. Leur répartition a dû autrefois être continue dans les habitats appropriés, mais est aujourd'hui fortement fragmentée. Les poissons-scies ont disparu localement de grandes parties de leur ancienne aire de répartition, et les populations restantes sont sérieusement appauvries. Les habitats des poissons-scies sont encore très répandus, bien que certains (en particulier les estuaires, les récifs coralliens et les mangroves) soient maintenant réduits en surface et en qualité dans certaines parties de leur aire de répartition, et que l'accès à certains cours d'eau et lacs ait été interdit par la construction de barrages.

Bien que l'aire géographique précise des poissons-scies au cours de la première moitié du XX^e siècle soit inconnue, il existe suffisamment d'éléments probants pour conclure à une grave réduction de l'aire de répartition de l'ensemble de la famille, à la suite de l'appauvrissement de la population ou d'extinctions locales. Par exemple, *Pristis pristis* (le poisson-scie « commun ») ne se reproduit plus en Europe ou en Méditerranée, et est peut-être proche de l'extinction en Afrique de l'Ouest. Plusieurs populations ont été éliminées des fleuves, ce qui semble résulter d'une combinaison de facteurs, dont notamment la surexploitation, la pollution par diverses sources, la construction de barrages ou d'autres aménagements liés aux cours d'eau.

2.2 Population (estimations et tendances)

Il est difficile de déterminer le nombre ou la taille de la plupart des populations encore existantes à l'heure actuelle, mais l'état de toutes les populations connues de poissons-scies est défavorable, principalement en raison de l'exploitation (pêche ciblée et prises accessoires) et, dans une moindre mesure, de la perte et de la dégradation des habitats. De nombreuses populations ont disparu de vastes zones de leur ancienne aire de répartition ou sont peut-être éteintes, très peu d'observations ou même aucune n'ayant été réalisées depuis les années 1960. Des entretiens (structurés et non structurés) avec les pêcheurs ont été menés dans plusieurs États au cours des dernières années pour obtenir des informations sur les captures récentes et passées (p. ex. Doumbouya 2004, Saine 2004, Fowler *et al.*, 2002). Dans la plupart des États de leur aire de répartition, ces espèces ne sont maintenant que très sporadiquement enregistrées (seulement quelques spécimens par décennie), et il est probable que la plupart des populations soient extrêmement réduites, si elles existent encore. Ces espèces sont très particulières et très vulnérables à la capture dans les engins de pêche. La probabilité que les pêcheurs s'en souviennent et les signalent lorsqu'elles sont capturées est très forte. L'extrême rareté des poissons-scies aujourd'hui contraste avec les mentions de ces espèces considérées comme communes dans les eaux côtières à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle (Goode 1884, Henshall 1895, Jordan & Evermann 1996, Bigelow & Schroeder 1953). Une pêche ciblée dans le lac Nicaragua a permis de prélever environ 60 000 à 100 000 poissons-scies entre 1970 et 1975, avant qu'ils ne disparaissent (Thorson, 1976a).

Une récente analyse de documents historiques, combinée avec un examen complet de la littérature, a permis une reconstruction de l'aire de répartition passée et actuelle de chacun des cinq espèces de poissons-scies (Dulvy *et al.* accepté). La zone de répartition de chaque espèce a été estimée en supposant une présence jusqu'à une profondeur maximale de 100 m. Historiquement, *Pristis pristis*, présent à l'échelle mondiale, avait la plus vaste répartition géographique, couvrant 7 188 400 km²,

suivie par *Anoxypristis cuspidata*, *Pristis zijsron* et *P. clavata* (figure 3). Trois espèces ont subi de très fortes réductions de la taille de leur aire géographique : *Pristis pectinata* (81 % de réduction), *Pristis clavata* (70 %), et *Pristis pristis* (61 %, figure x). Les deux autres espèces ont subi des baisses considérables: *Pristis pristis* (38 % de baisse) et *Anoxypristis cuspidata* (30 % de déclin) (Dulvy *et al.* accepté.).

Pristis pectinata est potentiellement le poisson-scie le plus menacé, car il a subi la plus importante réduction de son aire de répartition (81%), qui est maintenant la plus restreinte et la plus fragmentée (Dulvy NK *et al.* accepté). Cette espèce avait à l'origine l'aire de répartition géographique la plus réduite, et est la seule à être endémique de l'océan Atlantique. *Pristis clavata* se rencontrait autrefois dans au moins cinq pays et est maintenant considéré comme *Présent* seulement en Australie. Il est dans la catégorie *Peut-être éteint* en Inde, en Malaisie, en Indonésie et en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

En dehors de l'aire de répartition des poissons-scies, il existe de grandes zones (> 25 %) au sein desquelles la présence des poissons-scies n'a pas pu être confirmée (*Présence incertaine*), et donc d'importantes zones où l'extinction a probablement eu lieu (*Peut-être éteint*), incluant 70 % de l'aire de répartition de *Pristis clavata*, 18 % pour *Pristis pristis*, 14 % pour *Pristis pectinata*, 7 % pour *Pristis zijsron*, et 5 % pour *Anoxypristis cuspidata* (figure x).

Anoxypristis cuspidata a été historiquement mentionné dans 22 pays, mais il est maintenant classé dans la catégorie *Présence incertaine* dans 12 pays, et *Peut-être éteint* dans un seul (Viet Nam). *Pristis zijsron* était historiquement présent dans 37 pays, et est maintenant classé dans la catégorie *Présence incertaine* dans 24 d'entre eux, mais est *Peut-être éteint* en Afrique du Sud et en Thaïlande. Autrefois rencontré dans 47 pays, *Pristis pectinata* est maintenant classé dans la catégorie *Présent* dans seulement 6 pays, *Présence incertaine* dans 14, et *Peut-être éteint* dans 27. Autrefois présent dans 76 pays, *Pristis pristis* est maintenant classé dans la catégorie *Présent* dans 20 pays, *Présence incertaine* dans 27, et *Peut-être éteint* dans 29.

Trois espèces de poissons-scies, *P. pristis*, *P. pectinata* et *P. zijsron*, sont inscrites sur la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN dans la catégorie *En danger critique* au niveau mondial, tandis que *P. clavata* et *A. cuspidata* sont dans la catégorie *En danger*.

Bien que deux espèces aient récemment été changées de catégorie, passant de *En danger critique* à *En danger*, les poissons-scies restent parmi les familles de poissons marins les plus menacées au monde. Trois des cinq espèces de poissons-scies sont actuellement considérées comme *En danger critique* avec un « risque extrêmement élevé d'extinction à l'état sauvage », tandis que les deux autres sont considérées comme *En danger* avec un « risque très élevé d'extinction à l'état sauvage ». Les cinq espèces (et leurs sous-populations, le cas échéant) sont considérées comme ayant subi une réduction de la population basée sur « une réduction de la zone d'occupation (area of occupancy - AOO), de la zone d'occurrence (extent of occurrence - EOO), et /ou de la qualité de l'habitat » et « des niveaux d'exploitation réels ou potentiels » (c'est à dire qu'elles répondent aux critères A2cd de la Liste rouge de l'UICN (UICN 2012)). Pour les espèces *En danger critique*, le seuil de déclin est $\geq 80\%$, et $\geq 50\%$ pour les espèces *En danger*, sur une période de trois générations. La justification de chaque évaluation de la Liste Rouge est fournie.

Les seules populations qui pourraient ne pas faire face à un danger imminent d'extinction sont celles vivant dans les eaux côtières et les rivières en grande partie inexploitées ou soumises à de fortes protections, telles que dans le nord de l'Australie et sur la côte du Golfe de Floride, aux États-Unis. Les chercheurs du Mote Marine Laboratory, Floride, États-Unis, ont estimé que l'effectif de la population de poissons-scies de Floride s'élevait à « quelques milliers » d'individus. Chapman *et al.* (2011) ont estimé la taille effective de la population de *Pristis pectinata* en Floride à 142-955

individus (IC de 95%, avec des estimations ponctuelles de ~ 250-350), ce qui suggère une taille totale de la population reproductrice allant de quelques centaines à quelques milliers d'individus, sur la base du rapport entre l'effectif observé et la population totale chez les grands élastombranches (Portnoy *et al.* 2009). En outre, les populations australiennes de *Pristis clavata*, *Pristis pristis* (anciennement *Pristis microdon*) et *Pristis zijron* sont inscrites comme espèces vulnérables dans la Loi de protection de la nature de l'Australie *Environment Protection and Biodiversity Conservation Act 1999* (ministère de l'Environnement, 2014a,b,c), ce qui implique que les pêcheurs sont censés éviter leur capture. *Pristis pectinata* et *Pristis pristis* sont protégés par la loi américaine sur les espèces menacées (*Endangered Species Act*), rendant illégales la pêche et toute atteinte à ces espèces.

Anoxypristis cuspidata :

Statut UICN : En danger

(D'Anastasis *et al.* 2013)

Anoxypristis cuspidata est l'espèce de poissons-scies la plus productive. Elle présente une maturité précoce (2-3 ans) et a des taux de croissance intrinsèque de la population $> 0,27$ / an, ce qui la rend moins sensible que d'autres espèces de poissons-scies à la pression de pêche. Cependant, il présente le taux de mortalité post-relâcher le plus élevé de toutes les espèces de poissons-scies. Bien que la taille actuelle de la population ne soit pas connue, ni son abondance historique, il reste présent dans la plupart des États de son aire de répartition, mais en effectifs nettement plus faibles que par le passé. Comme les autres poissons-scies, son rostre denté et ses habitudes démersales le rendent extrêmement sensibles à la capture dans les filets maillants et les filets de chalutage en profondeur. L'espèce est touchée par la pêche commerciale au filet et au chalut, qui opère dans les zones côtières de son aire de répartition, ainsi que par la réduction de la qualité de l'habitat et l'aménagement du littoral, dont les impacts ont entraîné de manière cumulative un déclin de la population.

Malgré l'absence de données quantitatives sur son déclin, les informations actuelles indiquent qu'*Anoxypristis cuspidata* est beaucoup plus rare dans son aire de répartition de l'océan Indien - ouest du Pacifique que par le passé. Une baisse comprise entre 50 et 70 % sur une durée de trois générations (~ 18 ans) est soupçonnée et est principalement attribuée à la capture continue par la pêche commerciale au filet et au chalut, cette espèce y étant particulièrement sensible étant donné sa faible survie post-relâcher.

L'évaluation précédente de l'espèce la classait dans la catégorie *En danger critique*. Toutefois, compte tenu des nouvelles informations disponibles depuis la dernière évaluation et le fait que les baisses les plus spectaculaires aient eu lieu en dehors de la période de trois générations (~ 18 ans), l'espèce remplit désormais les critères d'inscription dans la catégorie *En danger* (ce qui ne représente pas un véritable changement de statut, car il est seulement basé sur de nouvelles informations disponibles depuis la dernière évaluation).

Pristis pristis

Statut UICN : En danger critique

(Kyne *et al.* 2013)

Toutes les sous-populations ont subi un important déclin, et l'espèce semble maintenant avoir disparu de nombreux pays de son ancienne aire de répartition. Dans la plupart des autres pays, les mentions récentes sont rares (par exemple, il y a eu très peu de mentions dans l'Atlantique Est au cours de la dernière décennie). Dans l'Atlantique Ouest, les mentions actuelles indiquent que l'espèce ne se rencontre régulièrement aujourd'hui que dans le bassin de l'Amazone, la région du Rio Colorado - Rio San Juan au Nicaragua, et peut-être dans certaines régions éloignées de la Guyane française, du Suriname et de Guyana. Dans la région de l'océan Indien – ouest du Pacifique, le nord de l'Australie

comprend une partie de la population importante à l'échelle mondiale. Dans l'ensemble, on peut conclure à une réduction de la population basée sur une réduction de la zone d'occurrence (extent of occurrence - EOO) ≥ 80 % sur une période de trois générations (soit de 1960 à aujourd'hui). Malgré la protection mise en place dans certains États de son aire de répartition (par exemple en Australie, en Inde, au Brésil, aux États-Unis, au Mexique - il est peut-être éteint dans ces deux derniers États), les menaces continuent à affecter l'espèce qui est considérée comme *En danger critique* à l'échelle mondiale.

Pristis pectinata

Statut UICN : En danger critique
(Carlson *et al.* 2013)

Pristis pectinata a été entièrement ou presque entièrement éliminé de larges zones de son ancienne aire de répartition dans l'océan Atlantique du fait de la pêche (pêche au chalut et pêche côtière au filet) et de la modification des habitats. Son absence, notée dans les enquêtes scientifiques, les observations anecdotiques par les pêcheurs, et les données de débarquements de poissons dans son aire de répartition historique reflètent une réduction de la population ≥ 95 % sur une période de trois générations (de 1962 à ce jour). Les populations restantes sont maintenant réduites et fragmentées. L'espèce ne se rencontre avec certitude que dans les Bahamas (où un habitat convenable est disponible) et aux États-Unis (du sud de la Géorgie à la Louisiane). Il est rare mais présent au Honduras, Belize, Cuba, Sierra Leone, et, éventuellement, en Guinée-Bissau et en Mauritanie. Les menaces pesant sur l'espèce sont encore présentes aujourd'hui dans les zones où elle n'est pas protégée, et la modification de l'habitat (disparition de la mangrove) ainsi que la pêche côtière au filet persistent.

Pristis zijsron

Statut UICN : En danger critique
(Simpfendorfer 2013)

Bien que la taille actuelle de la population et l'abondance historique de cette espèce soient inconnues, on soupçonne qu'elles aient diminué dans tous les États de son aire de répartition. Dans les eaux australiennes, les informations montrent que sa répartition s'est réduite. Comme les autres poissons-scies, son rostre denté et ses habitudes démersales le rendent extrêmement sensible à la capture dans les filets maillants et les filets de chalutage en profondeur. L'espèce est touchée par la pêche commerciale au filet et au chalut, qui opère dans les zones côtières de son aire de répartition et dont les impacts cumulatifs ont entraîné un déclin de la population. Cette espèce est maintenant protégée par une interdiction de capture dans certains États de son aire de répartition (notamment en Australie, à Bahreïn, en Inde). Elle est inscrite à l'Annexe I de la CITES, et est protégée dans certaines zones où la pêche n'est pas autorisée. Toutefois, ces seules mesures ne seront pas suffisantes pour assurer sa survie dans la plupart des régions. Malgré l'absence de données quantitatives sur le déclin de l'espèce, les informations disponibles indiquent que les populations de *Pristis zijsron* sont beaucoup plus rares qu'autrefois dans l'ensemble de son aire de répartition. L'Australie accueille parmi les dernières populations viables dans le monde, mais à des niveaux sensiblement réduits. Le déclin de la population pourrait dépasser 80 % sur une durée de trois générations (~ 44 ans), et des extinctions ont pu avoir lieu localement dans un certain nombre de pays de son aire de répartition en raison de la pêche intensive, réduisant sa zone d'occurrence, et justifiant son classement dans la catégorie *En danger critique*.

Pristis clavata

Statut UICN : En danger
(Kyne *et al.* 2013)

Malgré l'incertitude quant à l'étendue la plus large de son aire de répartition historique, l'espèce peut être considérée comme *Peut-être éteinte* en dehors de l'Australie, sa disparition ayant probablement eu lieu avant la période de trois générations considérée (avant 1960, considérant qu'il n'y a pas de mention confirmée depuis les années 1800). Toutes les espèces de poissons-scies présentes dans les eaux australiennes ont subi un déclin important, mais qui n'a été que peu quantifié, et la taille actuelle de la population de *Pristis clavata* reste inconnue ainsi que son abondance historique. Bien que des mesures de gestion spécifiques soient en place en Australie, incluant la protection complète des espèces, la formation des pêcheurs sur les pratiques de relâcher sans danger pour les individus, et la gestion spécifique de la pêche, les menaces persistent et aucune information ne suggère que la population ne se remette des baisses précédentes. Un déclin de 50-80 % est imputé à la poursuite des captures par les pêches commerciales, *Pristis clavata* y étant particulièrement sensible en raison de sa présence réduite sur les côtes et de son aire de répartition mondiale relativement limitée. Il est donc considéré comme *En danger*. Certaines régions éloignées du nord de l'Australie ont cependant peu d'activités de pêche commerciale, et présentent quelques zones côtières, relativement réduites, fermées à la pêche commerciale. Cela peut fournir un refuge localisé pour *Pristis clavata*, mais jusqu'à ce que l'existence de populations viables puisse être vérifiée, il est supposé que l'espèce continue à diminuer étant donné la persistance des menaces.

L'évaluation précédente de cette espèce l'avait placée dans la catégorie *En danger critique*. Toutefois, étant donné les nouvelles informations disponibles depuis la dernière évaluation et le fait que les baisses les plus spectaculaires aient eu lieu en dehors de la période de trois générations (~ 49 années), l'espèce remplit désormais les critères de classement dans la catégorie *En danger* (ce qui ne représente pas un véritable changement de statut, car il est seulement basé sur de nouvelles informations disponibles depuis la dernière évaluation).

Toutes les populations de poissons-scies ont subi de graves déclins, démontrés par une réduction significative des captures ou une disparition complète de leur aire de répartition d'origine. Ces baisses sont attribuables à l'épuisement par la pêche ciblée, les prises accessoires, la pêche artisanale et la pêche de loisir, avec des prises accidentelles continues sur des populations gravement appauvries, conduisant ainsi le reste de la population vers la disparition longtemps après l'arrêt de la pêche ciblée commerciale, devenue économiquement non viable. Les poissons-scies enchevêtrent leur rostre si facilement dans les filets maillants que l'utilisation généralisée de filets monofilament bon marché depuis le milieu du XX^{ème} siècle est considérée comme responsable des baisses les plus récentes. À quelques exceptions près, la tendance générale montre des captures relativement importantes (ou au moins régulières) avant les années 1950, suivies d'une forte baisse jusqu'en 1970, les mentions devenant très rares ou absentes dans les années 1980 et jusqu'à aujourd'hui. Cette tendance est particulièrement évidente en Asie du Sud-Est et en Afrique de l'Ouest (Robillard & Seret 2006), et probablement ailleurs. Les anciennes mentions de pêche dans l'est des États-Unis (National Marine Fisheries Service, 2009) montrent que le déclin y a débuté beaucoup plus tôt - ce qui peut être aussi le cas dans d'autres régions, mais les données font défaut pour ces zones. La population strictement protégée de *Pristis pectinata* du sud des États-Unis semble avoir cessé de diminuer et pourrait maintenant s'être stabilisée à un effectif extrêmement faible (quelques milliers d'animaux, soit moins de 5 % de sa taille au moment de la colonisation européenne (Simpfendorfer 2002 ; Carlson *et al.* 2007)) suite à l'interdiction de l'utilisation des filets maillants dans les grandes zones marines protégées sur la côte de la Floride, et à la protection juridique mise en place dans les eaux côtières de Floride et de Louisiane.

Selon la base de données en ligne de la FAO, FIGIS, des débarquements de poissons-scies ont été enregistrés entre 1962 et 2001, avec un pic mondial atteignant 1759 tonnes en 1978. La plupart d'entre eux provenaient d'Amérique du Sud. Une forte baisse des débarquements déclarés s'est produite entre 1984 et 1995, et a été en partie masquée par les estimations des débarquements de la

FAO (la manière dont ces estimations ont été réalisées n'est pas précisée), malgré quelques débarquements déclarés par le Pakistan entre 1987 et 1995 et atteignant 84 tonnes en 1990. En Afrique de l'Ouest, le Libéria a déclaré des débarquements allant de 41 à 48 tonnes entre 1997 et 2000. Les débarquements ne sont maintenant comptabilisés dans les pêcheries du monde que sporadiquement et en très petites quantités.

Il existe très peu de données quantitatives sur le déclin des effectifs de la population d'origine parce que les données de capture sont incomplètes dans une grande partie de l'aire de répartition des espèces au cours du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle, lorsque les plus fortes baisses sont susceptibles d'avoir eu lieu. Des données sur le déclin sont cependant disponibles pour la pêche ciblée dans le lac Nicaragua, Nicaragua (Thorson 1974, 1976a, 1976b, 1980, 1982, 1987, McDavitt 2002 a) et sur la côte est des États-Unis (National Marine Fisheries Service 2009, Simpfendorfer 2000, 2002).

Pristis pristis (anciennement *P. perotteti*) était très abondant dans le lac Nicaragua dans les années 1960. Une pêche ciblée a été développée en 1970 avec les encouragements du Gouvernement et la création de deux sociétés de pêche et d'une usine de transformation. Les avertissements donnés en 1973 quant à l'effondrement imminent de la population n'ont pas été entendus (Thorson, 1982), et, jusqu'en 1975, on estime que 60 000 à 100 000 poissons-scies ont été pêchés (Thorson, 1976a). Quatre bateaux pêchaient encore exclusivement les poissons-scies au début des années 1980, un pêcheur faisant état de 150 à 250 captures par semaine (McDavitt 2002a). La pêche s'est effondrée dans les années 1980 et le Gouvernement a institué un moratoire temporaire sur la pêche ciblée de cette espèce. En 1998, un ancien pêcheur de poissons-scies a mentionné des prises accessoires allant de quatre et à six spécimens par an (McDavitt 2002a).

Adams et Wilson (1996) ont analysé le déclin de *Pristis pectinata* aux États-Unis, concluant que sa population et son aire de répartition ont été sévèrement réduites. À la fin du XIX^{ème} siècle, un pêcheur a signalé la capture de 300 poissons-scies dans ses filets dans l'Indian River Lagoon, Floride, États-Unis (Evermann & Bean 1898), mais Snelson & Williams (1981) ont signalé la disparition locale des poissons-scies de ce site autrefois important. La partie de la population qui se dispersait au nord, le long de la côte est des États-Unis jusqu'à New York, a complètement disparu. La population du golfe du Mexique a également fortement diminué, avec des populations isolées et très réduites, totalisant peut-être quelques milliers d'individus au Texas, en Louisiane et en Floride, par rapport aux estimations de centaines de milliers données à la fin des années 1800. Les taux de prises accessoires par les chalutiers crevettiers de Louisiane ont fortement diminué au cours des années 1950 et au début des années 1960. Simpfendorfer (2002) a estimé que la population des États-Unis était inférieure à 5 % de sa taille initiale au moment de la colonisation européenne.

La figure 1 présente toutes les mentions de débarquements de poissons-scies, dans le monde entier, à partir de la base de données FIGIS de la FAO.

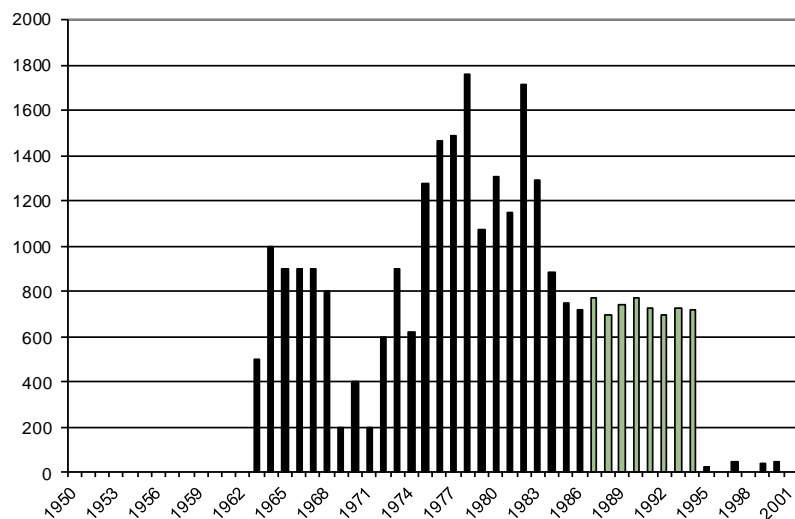


Figure 1. Débarquements de poissons-scies (en tonnes) de 1950 à 2001

(Source: FIGIS, base de données de la FAO sur les captures.

NB : les données 1988-1994 sont des estimations de la FAO, et ne sont pas issues de rapports des États.)

Le tableau 5 (annexe 3) donne des exemples de baisses connues des populations de poissons-scies par espèce. Dans la plupart des cas, il n'est cependant pas possible de savoir quelles espèces étaient autrefois présentes dans les zones où les poissons-scies sont aujourd'hui éteints ou peut-être éteints, et ce tableau est donc très incomplet. Le tableau 3 (annexe 3) présente les tendances générales des populations de la famille des Pristidae par région et/ou par État de l'aire de répartition.

2.3 Habitat

Les poissons-scies sont généralement présents à des profondeurs de moins de 10 m (occasionnellement jusqu'à 50 m) dans les eaux côtières, les estuaires, les rivières et les lacs (selon l'espèce) des régions tropicales à tempérées chaudes (températures > 16-18°C). Ils sont supposés passer plus de temps sur le fond ou près du fond, mais sont parfois vus nageant à la surface. Les habitats côtiers peu profonds, les eaux saumâtres et d'eau douce où évoluent les poissons-scies sont souvent associés à des niveaux élevés d'activité humaine, ce qui peut entraîner la dégradation ou la perte d'habitats, en raison par exemple de la pollution, de la raréfaction des proies, et des aménagements côtiers ou fluviaux, y compris la destruction de la mangrove, le développement de canaux et la construction de digues (Simpfendorfer, 2002). Les populations inféodées aux eaux douces et aux estuaires sont particulièrement touchées par les contraintes relatives à la disponibilité d'habitats appropriés, en raison de l'importance des pêcheries (l'utilisation de filets de pêche étant pratiquement incompatible avec les populations de poissons-scies, leur rostre étant trop vulnérable à l'enchevêtrement), de la détérioration de la qualité de l'eau (température, débit et niveaux d'eau, matières dissoutes et en suspension provenant des exploitations agricoles et forestières, fluctuations de la salinité et du taux d'oxygène) et de la construction de barrages et déversoirs qui empêchent la migration. On note également des exemples mettant en cause les effets de l'exploitation minière, tels que des déversements de cyanure dans la rivière Fly (Papouasie-Nouvelle-Guinée) et dans plusieurs bassins fluviaux d'Amérique du Sud par exemple, ainsi que la construction de barrages comme sur la rivière Chao Phraya, en Thaïlande (Compagno et Cook, 1995a,b,c).

2.4 Migrations

Du fait de l'appauvrissement extrêmement grave des populations de poissons-scies, l'étendue des migrations des populations restantes de certaines de ces espèces à travers les frontières des pays est désormais incertaine. Ces migrations sont susceptibles d'avoir été beaucoup plus importantes dans le passé lorsque les populations étaient plus importantes.

Les poissons-scies sont maintenant tellement rares qu'il est difficile d'entreprendre des recherches sur la structure de leur population et sur les mouvements dans la plupart des fractions restantes de leur ancienne aire de répartition. Cependant, l'examen de la littérature récente et historique permet de déduire que les poissons-scies sont migrants, et qu'il est fortement probable qu'une proportion significative traverse une ou plusieurs limites de juridiction nationale de manière cyclique et prévisible.

Bigelow et Schroeder (1953) ont indiqué que la population atlantique de *Pristis pectinata* aux États-Unis comprenait une portion migratrice qui se déplaçait de façon saisonnière le long de la côte, vers le nord jusqu'à New York en été, lorsque les températures se réchauffaient, et retournant vers le sud jusqu'à la Floride en automne, lorsque les températures baissaient. Ils ont estimé que cette portion migratrice de la population était composée uniquement d'individus matures. Des migrations similaires en fonction de la température étaient soupçonnées dans le

golfe du Mexique (Simpfendorfer 2002, Adams et Wilson 1996, Fernandez-Carvalho et al 2013). Le suivi de douze *P. pectinata* munis d'émetteurs enregistreurs (pop-off satellite archival tags) a montré qu'ils sont restés généralement dans les eaux côtières de la région où ils avaient été initialement marqués (sud de la Floride ou Bahamas), se déplaçant en moyenne sur une distance de 80,2 km pendant la durée du suivi (Carlson *et al.* 2014). La distance la plus courte observée était de 4,6 km, et la plus longue de 279,1 km, avec un déplacement d'1,4 km par jour en moyenne. Le taux de déplacement saisonnier des femelles était significativement différent avec de plus grands déplacements en automne et en hiver, ce qui suggère que les migrations saisonnières se produisent au moins dans certaines zones à une échelle qui pourrait permettre le franchissement de frontières nationales. Des migrations similaires avaient régulièrement lieu le long de la côte sud-américaine de l'Uruguay, où les poissons-scies n'ont plus été vus depuis de nombreuses décennies, et sans doute aussi dans les eaux côtières de Méditerranée et d'Europe, ainsi qu'au large des côtes d'Afrique australe (Ebert & Stehmann 2013). Il existe de nombreuses mentions de *Pristis pristis* et de *Pristis pectinata* en Méditerranée au cours des 500 dernières années. Celles-ci comprennent des spécimens adultes et juvéniles. Bien qu'il soit possible que de nombreuses mentions proviennent d'un commerce international à grande échelle, les mentions de captures de juvéniles et d'adultes en Méditerranée occidentale suggèrent la présence d'individus erratiques, provenant peut-être d'Afrique de l'Ouest, ou la présence de populations sédentaires des deux espèces, ou une combinaison des deux. *Anoxypristis cuspidata* a pu être présent au nord jusqu'à Honshu, Japon (Last & Stevens 1994, Compagno & Last 1999, Compagno *et al.* 2006, Van Oijen *et al.* 2007). Les populations de poissons-scies ont été très fortement appauvries pendant de nombreuses décennies, et ces espèces sont maintenant si rarement mentionnées qu'il n'est généralement plus possible d'observer de migrations côtières saisonnières vers des latitudes plus élevées au cours de l'été.

Pristis pristis pourrait également migrer régulièrement entre les habitats marins et les habitats d'eau douce, et l'espèce a par exemple été observée à plus de 1300 km en amont de l'embouchure de l'Amazone et dans le lac Nicaragua. Ces modèles de migrations sont généralement inconnus, mais pourraient être associés à l'activité de reproduction et avoir ainsi un caractère saisonnier. Ces déplacements peuvent être interrompus par la construction de barrages et de déversoirs ou par une grave pollution, qui rendent impossibles les transits dans les rivières et les estuaires.

Dans le cadre du programme AFRICASAW, la CSRP, DRDH et le FLMNH travaillent ensemble à évaluer l'état des Pristidae en Afrique de l'Ouest. AFRICASAW a développé un réseau d'alerte sous-régional afin d'intervenir rapidement et efficacement en cas de prises accessoires, en étroite collaboration avec les services nationaux des pêches et/ou les ministères de l'environnement. Dans les enquêtes de terrain, l'équipe a été en mesure de confirmer la présence effective de poissons-scies (*Pristis* spp.) en Guinée-Bissau, au Sierra Leone et en Guinée. Depuis 2010, les captures les plus importantes ont eu lieu dans le Rio Cacine dans le sud de la Guinée-Bissau, dont certaines à moins de cinq kilomètres de la frontière avec la Guinée (Jung *et al.*, 2013).

3. Menaces

3.1 Menaces directes

Les pêches ciblées et les prises accessoires utilisées (ou les sous-produits) constituent la principale menace pour les poissons-scies. Leur long rostre denté les rend extrêmement

vulnérables à l'enchevêtrement dans toutes sortes de filets. La mortalité des prises accessoires dans les filets de pêche a été la principale raison du déclin de *Pristis pectinata* aux États-Unis (Seitz & Poulakis 2006). Certaines pêcheries à grande échelle ont spécifiquement ciblé les poissons-scies : dans le lac Nicaragua dans les années 1970, dans le sud-est des États-Unis au XIX^{ème} et début du XX^{ème} siècle, et peut-être au Brésil de 1960 à 1980 (des prises accessoires sont encore débarquées dans cet État de l'aire de répartition). Toutefois les populations sont désormais tellement appauvries que le ciblage commercial des stocks de poissons-scies n'est plus rentable économiquement. La plupart des poissons-scies ont été et sont encore tués dans les pêcheries commerciales et artisanales à large spectre, et notamment dans les pêcheries à filets fixes et au chalut, qui ciblent une très grande diversité de poissons et d'invertébrés. Les poissons-scies sont conservés dans ces pêcheries, comme ils l'étaient autrefois dans les pêcheries ciblées, en raison de la très grande valeur des produits qui en sont issus (en particulier la chair, les ailerons et le rostre, ainsi que l'huile extraite du foie et la peau). Ils font également l'objet de pêches ciblées ou de prises accessoires, et sont conservés de façon opportuniste pour ces mêmes raisons. Les nageoires de poissons-scies peuvent également être utilisées, mais sont maintenant extrêmement rares dans le commerce des ailerons de requin séchés en Asie, et ont pu avoir leur propre nom commercial compte tenu leur valeur (D. Chapman obs pers).

La pêche sportive des très grands spécimens a été signalée (Simpfendorfer 2005, McClenachan 2009).

3.2 Perte/dégradation de l'habitat

La dégradation et la perte d'habitat menacent certaines espèces, et en particulier celles qui dépendent des estuaires et des eaux douces pour une partie de leur cycle de vie, où les pressions du développement humain sont souvent élevées. La construction de barrages et de déversoirs peut empêcher la migration de *Prisits pristis* en amont et en aval. La qualité de l'eau est affectée par le ruissellement agricole, l'exploitation forestière, l'exploitation minière, ainsi que par les rejets des aménagements et établissements industriels.

L'aménagement de canaux connectés au milieu marin, à travers l'habitat du poisson-scie, constitue une nouvelle menace émergente à grande échelle. Un projet de canal interocéanique au Nicaragua, similaire au canal de Panama, a ainsi été proposé récemment (Hammick 2013, Watts 2013). Le tracé proposé passe par le fleuve San Juan et le lac Nicaragua, dont les habitats abritaient autrefois l'une des plus grandes et des plus connues des populations de poissons-scies d'eau douce, et offrent actuellement une importante opportunité de conservation et de restauration (Thorson 1976, 1982b).

3.3 Menaces indirectes

Stevens *et al.* (2005) ont examiné les effets potentiels des niveaux élevés de contaminants organochlorés perturbateurs endocriniens sur certains éla-smobran-ches, y compris la réduction de la fertilité. La bioaccumulation et de bioamplification de ces polluants peuvent également constituer une menace indirecte pour les poissons-scies. Les polluants persistants dans l'environnement marin, absorbés dans la nourriture ou les sédiments (comme les métaux lourds et les produits chimiques organiques à dégradation lente), s'accumulent dans les tissus des animaux marins et en particulier des animaux longévifs. Lorsque les prédateurs se nourrissent de proies qui ont elles-mêmes accumulé des polluants tels que le méthylmercure et les polychlorobiphényles (PCB), les concentrations de ces substances augmentent au sommet de la chaîne alimentaire. Les éla-smobran-ches concentrent parmi les plus hauts niveaux de

contaminants organochlorés bioaccumulés enregistrés dans les organismes marins. Les espèces inféodées à l'environnement marin côtier, qui présente des niveaux élevés de pollution en raison des rejets des industries et des fleuves côtiers, sont susceptibles d'accumuler les plus hauts niveaux de contamination dans leurs tissus.

La faible capacité de reproduction des poissons-scies (leur croissance lente, leur maturité tardive, et la taille réduite des portées) signifie que les stocks appauvris sont très lents à se reconstituer, ce qui représente une menace indirecte supplémentaire pour les espèces dont les populations ont été si fortement décimées. Simpfendorfer (2000) a estimé pour *P. pectinata* un taux de croissance intrinsèque de 0,08 à 0,13 par an, et un temps nécessaire au doublement de la population entre 5,4 et 8,5 ans dans des conditions idéales (pas de mortalité induite par la pêche, pas de fragmentation de la population ni de modification de l'habitat, et aucun problème de consanguinité découlant des conséquences génétiques de la taille réduite de la population). Dans les mêmes circonstances, les estimations pour *P. perotteti* (maintenant *P. pristis*) sont un taux de croissance intrinsèque de 0,05 à 0,07 par an et le doublement de la population en 10,3 à 13,6 ans. Il a noté que l'histoire de vie de ces espèces rend non durable tout niveau significatif de pêche, et que la reconstitution de la population après une diminution sera inévitablement lente (en prenant des décennies à atteindre un point où le risque d'extinction sera faible, ou des siècles pour reconstituer les niveaux de populations qui existaient avant la colonisation européenne aux États-Unis). Carlson *et al.* (2007) ont signalé une légère augmentation de l'abondance de *P. pectinata*, de l'ordre de 5 % par an, dans le Parc national des Everglades en Floride, qui constitue un haut lieu pour l'espèce aux États-Unis et où il est protégé de la pêche au filet maillant.

3.4 Menaces affectant particulièrement les migrations

Les poissons-scies ayant besoin d'habitats particuliers aux différents stades de leur cycle de vie (tels que des rivières, des lacs, des estuaires ou des zones de mangrove), sont menacés par les aménagements côtiers et fluviaux qui les empêchent de migrer vers ces habitats essentiels (les poissons-scies sont amphibiotiques, se déplaçant entre la mer et les milieux estuariens et les milieux d'eau douce). La construction de barrages et déversoirs sur les cours d'eau constitue une grave menace pour *Pristis pristis* en eau douce. Les pêcheurs ont pu autrefois profiter des migrations de poissons-scies vers les zones d'alimentation ou de reproduction et cibler cette espèce, mais cela est devenu inhabituel en raison de la rareté de l'ensemble de ces espèces. L'autre problème important lié à la migration des poissons-scies est la faiblesse dans leur protection, ces espèces n'étant protégées que par très peu d'États de leur aire de répartition. Toute initiative de conservation nationale destinée à empêcher ces espèces classées *En danger* et *En danger critique* d'être entraînées plus avant vers l'extinction a peu de chance de réussir si elles ne sont pas protégées lors de leurs migrations saisonnières dans les eaux territoriales d'autres États de leur aire de répartition. Il s'agit d'un problème particulier lorsqu'une population est répartie le long d'un littoral divisé en un grand nombre de petits pays (tel que celui des Caraïbes, d'Amérique centrale et d'Afrique de l'Ouest). Il est moins prégnant lorsque la population est présente dans un pays disposant d'une côte importante (tel que les États-Unis ou l'Australie). Les derniers « bastions » des poissons-scies sont situés aux États-Unis et en Australie, qui présentent un littoral important et qui disposent d'une forte législation de protection englobant la totalité de l'aire de répartition d'une ou plusieurs populations de poissons-scies, couplée à de vastes étendues d'habitats peu modifiés favorables à ces espèces. Les petites nations côtières pourraient suivre cette approche en établissant et en appliquant de manière coordonnée la même législation de protection et les mêmes mesures de conservation de l'habitat.

3.5 Utilisation aux niveaux national et international

Les poissons-scies ont une valeur pour leur chair (utilisation nationale et exportation), pour les ailerons qui font l'objet de commerce international en Asie où ils sont très appréciés, et pour le rostre denté apprécié comme curiosité, pour la médecine traditionnelle, ainsi que pour fournir des éperons utilisés pour les combats de coqs.

La chair, et en particulier celle des jeunes individus, est blanche et tendre, et est l'une des chairs d'élasmobranches (requins et raies) les plus précieuses et appréciées de toutes celles vendues dans la ville de Belém, État du Pará, Brésil (Charvet-Almeida, 2002), où elle est fournie par les pêcheurs guinéens (Doubouya 2004). Un grand individu peut produire plusieurs centaines de kg de chair de valeur (Last & Stevens, 1994). Les scies rostrales peuvent être très appréciées comme curiosités (en particulier celles des plus grands spécimens). Dans le nord du Brésil (État du Pará), Charvet-Almeida (2002) rapporte que les grandes scies (> 1,5 m) sont commandées par les acheteurs avant la pêche et peuvent valoir jusqu'à 300 USD pour le pêcheur, selon la taille. Doubouya (2004) note que les pêcheurs guinéens ciblent les poissons-scies pour leur rostre et pour la chair. Lorsque les pêcheurs étrangers ont commencé à pêcher dans les eaux guinéennes, ils ont ciblé les poissons-scies pour leur rostre et les nageoires. Les grandes scies sont susceptibles d'être exportées en raison de la demande internationale pour ces produits rares et inhabituels en tant que curiosité marine. Il existe un marché important dans le Taipei chinois pour les rostres de poissons-scies qui font partie des équipements/armes de cérémonie des médiums (on compte environ 23 000 médiums à Taiwan). Les petits rostres de poissons-scies nouveau-nés et de juvéniles, sont vendus comme curiosités, ou broyés et utilisés en tant que traitement local de l'asthme (au Brésil), ou exportés pour une utilisation dans la médecine traditionnelle chinoise.

Il existe également un marché de poissons-scies vivants pour les aquariums publics. De récentes analyses génétiques ont montré que les populations d'Australie de poissons-scies d'eau douce sont plus vulnérables à ces prélèvements qu'on ne le pensait précédemment, et en particulier les femelles, en raison de leur forte philopatrie qui divise les populations australiennes en plusieurs sous-populations peu susceptibles d'être repeuplées à partir d'autres populations (Whitty *et al.*, 2009, Phillips *et al.*, 2009, Phillips *et al.*, 2011, Phillips, 2012). La pêche sportive a également été signalée.

4. **Statuts et besoin de protection**

4.1 Statuts de protection nationaux

Le Gouvernement du Nicaragua a imposé un moratoire temporaire de la pêche ciblée des poissons-scies dans le lac Nicaragua au début des années 1980 (Thorson, 1982), après l'effondrement de la population suite à la pêche intensive pratiquée dans les années 1970. L'objectif était de permettre à la population de se reconstituer, mais ce rétablissement n'a pas eu lieu (McDavitt 2002a). Il semble que même la mortalité due aux prises accessoires suffise désormais à elle seule à empêcher la croissance de la population.

L'Indonésie a adopté une loi pour protéger les poissons-scies (et cinq autres espèces de poissons d'eau douce) dans le lac Sentani, en Papouasie occidentale, après un grave appauvrissement des populations imputable à une pêcherie au filet maillant (Kyne *et al.* 2013). Les États-Unis ont inscrit *Pristis pectinata* dans la loi américaine sur les espèces menacées (*Endangered Species Act*) en 2003, suite à la protection instituée précédemment dans les eaux des États de Floride et de Louisiane et de la protection appliquée depuis 1997 en vertu du plan

de gestion des pêches *Atlantic & Gulf Coasts Fishery Management Plan*. La population du golfe du Mexique est considérée comme ayant pu survivre en raison des vastes aires protégées marines et côtières, incluant le Parc national des Everglades créé en 1947, et grâce à un certain nombre de mesures de conservation prises dans les années 1990, telles que la protection de l'espèce en Floride et en Louisiane et l'interdiction de l'utilisation dans les eaux de l'État de Floride de tous les filets de pêche présentant un risque d'enchevêtrement (Simpfendorfer, 2002). Un plan de rétablissement a été adopté pour cette espèce (NMFS 2006), et le déclin de cette population pourrait avoir cessé suite à ces mesures.

Les populations australiennes de *Pristis clavata*, *Pristis pristis* (anciennement *Pristis microdon*) et *Pristis zijsron* sont classées dans la catégorie *Vulnérable* en vertu du *Environment Protection and Biodiversity Conservation Act 1999* (EPBC Act) du Commonwealth d'Australie (Department of the Environment, 2014a,b,c). *Anoxypristis cuspidata* et *Pristis pectinata* ne sont pas protégés en vertu de l'EPBC Act. Un plan de rétablissement des trois espèces de poissons-scies inscrites (ainsi que de deux espèces de requins d'eau douce) est actuellement en cours d'élaboration.

Le ministère indien de l'Environnement et des Forêts protège tous les poissons-scies depuis 2001 en vertu du *Wildlife Protection Act (WPA), 1972*.

La capture de tous les poissons-scies est également interdite au Mexique.

La liste nationale des poissons et des organismes aquatiques menacés du Brésil (Ministério do Meio Ambiente 2004) comprend *P. pectinata* et *P. perotteti* inscrits à l'annexe I des *Espèces menacées*, ce qui signifie que les captures de ces deux espèces sont interdites.

Les poissons-scies sont protégés dans la zone économique exclusive de la Guinée et du Sénégal ainsi que dans les aires marines protégées de Mauritanie et de Guinée-Bissau (S.V. Fordham comm. pers. 2012).

Les poissons-scies sont d'une importance culturelle et symbolique forte dans certains pays d'Afrique de l'Ouest (Robillard et Seret 2006).

4.2 Statuts de protection internationaux

En 2007, toutes les espèces de poissons-scies ont été proposées par les Gouvernements du Kenya et des États-Unis d'Amérique pour inscription aux annexes de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). *Pristis microdon* a été inscrite à l'Annexe II (avec une annotation restreignant le commerce international aux spécimens vivants pour les aquariums publics) et toutes les autres espèces ont été inscrites à l'Annexe I. Le commerce des poissons-scies se poursuit sur e-bay, malgré cette inscription.

Lors de la dernière Conférence des Parties à la CITES en mars 2013, la proposition du Gouvernement australien de transférer *Pristis microdon*, maintenant sous-population de *Pristis pristis* (Kyne *et al.* 2013), de l'Annexe II à l'Annexe I, a été adoptée par consensus, interdisant ainsi le commerce international de toutes les espèces de poissons-scies.

Les poissons-scies sont protégés dans une certaine mesure dans 16 des 93 États de leur aire de répartition historiques : Afrique du Sud, Australie, Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Émirats

Arabes Unis, Espagne, États-Unis, Guinée, Inde, Indonésie, Malaisie, Mexique, Nicaragua, Qatar et Sénégal.

Les États-Unis protègent *Pristis pristis* et *P. pectinata* en vertu de la loi fédérale sur les espèces menacées (*Endangered Species Act* - ESA), bien que seul *Pristis pectinata* soit encore présent dans ce pays aujourd'hui. L'ESA a incité à des interdictions strictes sur la détention et l'atteinte aux individus, ainsi qu'à des mesures pour atténuer la mortalité des prises accessoires et pour conserver les habitats essentiels de *Pristis pectinata* (Norton *et al.*, 2012). L'Australie accorde des protections similaires en vertu de l'*Environment Protection and Biodiversity Conservation Act* et de la législation des états et territoires, mais n'a pas encore étendu la protection nationale à *Anoxypristis cuspidata*. Une harmonisation des protections dans les 14 autres pays de l'aire de répartition pourrait être bénéfique (protection de toutes les espèces présentes), l'application des réglementations étant souvent insuffisante.

En 2010, *Pristis pristis* et *P. pectinata* ont été ajoutés à l'annexe II du Protocole de la Convention de Barcelone relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée. Les États Parties à la Convention sont tenus de s'assurer qu'ils fournissent une protection maximale à ces espèces, et qu'ils contribuent au rétablissement des populations. Par la suite, la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) a adopté des mesures en 2012 pour protéger des activités de pêche ces espèces de l'Annexe II.

4.3 Besoins de protection supplémentaires

Il est évident que si l'on veut éviter qu'elles ne disparaissent, ces espèces ont besoin d'une protection stricte dans la plus large partie possible de leur aire de répartition (IUCN/CMS 2007). Ces espèces de poissons-scies migrateurs classées *En danger* et *En danger critique* pourraient bénéficier d'une protection juridique dans les États de leur aire de répartition qui n'ont pas encore adopté de telles mesures, afin de lutter contre la menace d'une exploitation non durable. L'inscription aux Annexes I et II de la CMS profiterait significativement à ce groupe de poissons chondrichthyens qui est l'un des plus menacés, si celle-ci donnait lieu d'une part à une protection stricte étendue à un plus grand nombre de poissons-scies dans un plus grand nombre d'États de leur aire de répartition, et d'autre part à une coopération accrue entre les États de l'aire de répartition, en particulier en ce qui concerne la recherche collaborative et le suivi afin de combler les lacunes dans les connaissances relatives à l'état des populations et à leur structure ainsi qu'à leurs déplacements. Il serait également approprié et cohérent que les poissons-scies soient pris en compte dans le Mémoire d'Entente sur la conservation des requins migrateurs, ce qui permettrait d'accroître la coopération entre les États de l'aire de répartition. Une inscription à l'Annexe II répondrait ainsi à ce besoin. Les prises accessoires, en particulier dans les filets, resteront alors la plus grande menace pour ces espèces et ce problème doit être traité afin de veiller à ce que les poissons-scies ne disparaissent pas. La réglementation sur les engins de pêche utilisés dans les habitats critiques des poissons-scies, ainsi que dans les réserves côtières et en milieu d'eau douce fréquentés par les poissons-scies, sera significativement favorable à ces espèces.

5. États de l'aire de répartition

Voir annexe

6. Commentaires des États de l'aire de répartition

7. Remarques supplémentaires

8. Références

- Adams, W.F., Fowler, S.L., Charvet-Almeida, P., Faria, V., Soto, J. & Furtado, M. 2006. *Pristis pectinata*. In: IUCN 2007. *2007 IUCN Red List of Threatened Species*. <www.iucnredlist.org>.
- Adams, W.F., and C.R Wilson. 1996. The status of the smalltooth sawfish, *Pristis pectinata* Latham 1794 (Pristiformes; Pristidae) in the United States. *Chondros* 6(4): 1-5.
- Bigelow, H.B., and W.C. Schroeder. 1953. Sawfishes, guitarfishes, skates and rays. *Fishes of the Western North Atlantic. Memoirs of the Sears Memorial Foundation for Marine Research* 1(2):1-514.
- Chapman, Demian D., Colin A. Simpfendorfer, Tonya R. Wiley, Gregg R. Poulakis, Caitlin Curtis, Michael Tringali, John K. Carlson, and Kevin A. Feldheim. "Genetic diversity despite population collapse in a critically endangered marine fish: the smalltooth sawfish (*Pristis pectinata*)." *Journal of Heredity* 102, no. 6 (2011): 643-652.
- Charvet-Almeida, P. 2002. Sawfish trade in the North of Brazil. *Shark News* 14: 9. Newsletter of the IUCN Shark Specialist Group. Naturebureau, Newbury, UK.
- Compagno, L.J.V. and S.F. Cook. 1995a. The exploitation and conservation of freshwater elasmobranchs: status of taxa and prospects for the future. In: (M.I. Oetinger and G.D. Zorzi, eds.) *The biology of Freshwater elasmobranchs. The Journal or Aquaculture and Aquatic Science* 7: 62-90.
- Compagno, L.J.V. and S.F. Cook. 1995b. Freshwater elasmobranchs: a questionable future. *Shark News* 3: 4-6. Newsletter of the IUCN Shark Specialist Group. Naturebureau, Newbury, UK.
- Compagno, L.J.V. and S.F. Cook. 1995c. Through the glass darkly: a troubled future for freshwater elasmobranchs. *Chondros* 6 (1): 7-9.
- Carlson J.K., Gulak S.J.B., Simpfendorfer C.A., Grubbs R.D., Romine J.G, Burgess G.H. 2013. Movement patterns and habitat use of smalltooth sawfish, *Pristis pectinata*, determined using pop-up satellite archival tags. *Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems* 24: 104-117.
- Carlson, J.K., J. Osborne, T.W. Schmidt. 2007. Monitoring the recovery of smalltooth sawfish, *Pristis pectinata*, using standardized relative indices of abundance. *Biological Conservation* 136, 195–202.
- Compagno, L.J.V. and P.R. Last. 1999. Pristidae. Sawfishes. p. 1410-1417. In: Carpenter, K.E. and V. Niem (eds.), *FAO Identification Guide for Fishery Purposes. The Living Marine Resources of the Western Central Pacific*. FAO, Rome.
- Daley R.K., J.D. Stevens, P.R. Last, and G.K. Yearsley. 2002. *Field guide to Australian sharks and rays*. CSIRO Marine Research. 84 pp.
- D’Anastasi, B., Simpfendorfer, C. & van Herwerden, L. 2013. *Anoxypristis cuspidata*. In: IUCN 2013. *IUCN Red List of Threatened Species*. Version 2013.2. <www.iucnredlist.org>. Downloaded on 18 April 2014.
- Department of the Environment (2014)a. *Pristis clavata* in Species Profile and Threats Database, Department of the Environment, Canberra. Available from: <http://www.environment.gov.au/sprat>. Accessed Mon, 24 Mar 2014 15:13:14 +1100.
- Department of the Environment (2014)b. *Pristis pristis* in Species Profile and Threats Database, Department of the Environment, Canberra. Available from: <http://www.environment.gov.au/sprat>. Accessed Mon, 24 Mar 2014 15:13:46 +1100.
- Department of the Environment (2014)c. *Pristis zijsron* in Species Profile and Threats Database, Department of the Environment, Canberra. Available from: <http://www.environment.gov.au/sprat>. Accessed Mon, 24 Mar 2014 15:14:09 +1100.
- Doumbouya, F. 2004. Rapport sur la preparation du PAN-Requin Guinéen et le dossier de la raie *Pristis*. Report to the Sub-Regional Fisheries Commission from the Département Pêche Artisanale, Ministère de la Pêche et de l’Aquaculture, Conakry, Republic de Guinée.
- Dulvy *et al.* (2014). "Extinction Risk and Conservation of the World’s Sharks and Rays." eLife.
- Dulvy NK, Davidson LNK, Kyne PM, Simpfendorfer CA, Harrison LR, Carlson JK, Fordham SV. Accepted. Ghosts of the coast: global extinction risk and conservation of sawfishes. *Aquatic Conservation - Marine and Freshwater Ecosystems*.
- Eschmeyer, W.N. (1990). *Catalogue of the Genera of Recent Fishes*. California Academy of Sciences, San Francisco, California.

- Faria, V. V.; McDavitt, M. T.; Charvet, P.; Wiley, T. R.; Simpfendorfer, C. A.; Naylor, G. J. P. (2013). "Species delineation and global population structure of Critically Endangered sawfishes (Pristidae)". *Zoological Journal of the Linnean Society* 167: 136–164.
- Fernandez-Carvalho J, Imhoff JL, Faria VV, Carlson JK, Burgess GH. 2013. Status and the potential for extinction of the largetooth sawfish *Pristis pristis* in the Atlantic Ocean. *Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems* DOI: 10.1002/aqc.2394.
- Fowler, S.L., Reid, T. & Dipper, F.A. (eds). 2002. *Elasmobranch Biodiversity, Conservation and Management: Proceedings of the International Seminar and Workshop, Sabah, Malaysia, July 1997. Occasional Paper of the IUCN Species Survival Commission No. 25*. IUCN, Gland, Switzerland, and Cambridge, UK. x + 256 pp.
- Fowler, S. (2014). *The Conservation Status of Migratory Sharks*. UNEP / CMS Secretariat, Bonn, Germany. 30 pages.
- Goode, G.B. 1884. *The fisheries and Fishery Industries of the United States. Section 1. Natural History of Useful Aquatic Animals*. Government Printing Office, Washington, USA.
- Hammick, D. 2013. Nicaragua Congress approves ocean-to-ocean canal plan. <http://www.bbc.co.uk/news/world-latin-america-22901971>.
- Harrison LR, Dulvy NK. 2014. *Sawfish: A Global Strategy for Conservation*. International Union for the Conservation of Nature Species Survival Commission's Shark Specialist Group, Vancouver, Canada. 112 pp.
- Henshall, J.A. 1895. Notes on fishes collected in Florida in 1892. *Bulletin of the US Fish. Commission* 14(1894): 209-221.
- IUCN 2013. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2013.2. <www.iucnredlist.org>. Downloaded on 18 April 2014.
- IUCN Shark Specialist Group/Convention on Migratory Species 2007. *Review of Chondrichthyan Fishes*. CMS Technical Report Series 15. IUCN and UNEP/ CMS Secretariat, Bonn, Germany. 72 pages.
- Jordon, D.S. and B.W. Evermann. 1896. *The Fishes of North and Middle America*. Bulletin of the United States National Museum Number 47, Government Printing Office, Washington, USA.
- Jung A. , Incom I. , Quade C. , Diop M., Burgess G., 2013. Condensate AFRICASAW Field Report in Guinea Bissau, November-December 2013, 21pp. Internal Unpublished Report
- Kyne, P.M., Rigby, C. & Simpfendorfer, C. 2013. *Pristis clavata*. In: IUCN 2013. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2013.2. <www.iucnredlist.org>. Downloaded on 18 April 2014.
- McDavitt, M. T. 2002. Lake Nicaragua revisited: conversations with a former sawfish fisherman. *Shark News* 14: 5. Newsletter of the Shark Specialist Group. Naturebureau, Newbury, UK.
- McClenachan, L. 2009. [Documenting loss of large trophy fish from the Florida Keys with historical photographs](#). *Conservation Biology* 23 (3), 636-643.
- Ministério do Meio Ambiente. 2004. Instrução Normativa N° 5, de 21 de Maio de 2004. Gabinete da Ministra. Diário Oficial da União1 N° 102, sexta-feira, 28 de maio de 2004. Secretaria De Comércio Exterior, Brazil.
- Moore ABM. 2014. Sawfishes (Pristidae) in the Arabian region: history, diversity, distribution, and conservation. *Aquatic Conservation - Marine and Freshwater Ecosystems* n/a-n/a.
- National Marine Fisheries Service. 2009. *Recovery Plan for Smalltooth Sawfish (Pristis pectinata)*. Prepared by the Smalltooth Sawfish Recovery Team for the National Marine Fisheries Service, Silver Spring, Maryland.
- Phillips, N. M., Chaplin, J. A., Morgan, D. L. and Peverell, S. C. (2009). Does the freshwater sawfish, *Pristis microdon*, exhibit sex-biased dispersal in Australian waters? 8th Indo Pacific Fish Conference and 2009 Australian Society for Fish Biology Workshop and Conference, 31 May – 5 June 2009, Freemantle, Western Australia.
- Phillips, N. M., Chaplin, J. A., Morgan, D. L. and Peverell, S. C. (2011). Population genetic structure and genetic diversity of three critically endangered *Pristis* sawfishes in Australian waters. *Marine Biology* 158: 903-915
- Phillips, N.M.,(2012). *Conservation genetics of Pristis sawfishes in Australian Waters*. Murdoch University, Ph.D Thesis.
- Pogonoski, J.J., Pollard, D.A. and Paxton, J.R. 2002. *Conservation Overview and Action Plan for Australian Threatened and Potentially Threatened Marine and Estuarine Fishes*. Environment Australia, Canberra.

- Portnoy, D. S., McDowell, J. R., McCandless, C. T., Musick, J. A., & Graves, J. E. (2009). Effective size closely approximates the census size in the heavily exploited western Atlantic population of the sandbar shark, *Carcharhinus plumbeus*. *Conservation genetics*, 10(6), 1697-1705.
- Poulakis GR, Stevens PW, Timmers AA, Stafford CJ, Simpfendorfer CA. 2013. Movements of juvenile endangered smalltooth sawfish, *Pristis pectinata*, in an estuarine river system: use of non-main-stem river habitats and lagged responses to freshwater inflow-related changes. *Environmental Biology of Fishes* 96: 763-778.
- Robillard, M. and Seret, B. 2006. Cultural importance and decline of sawfish (Pristidae) populations in West Africa. *Cybium* 2006, 30(4) suppl.: 23–30.
- Saine, A. 2004. Sawfishes and other highly endangered shark species in the Gambia. Report to the Sub-Regional Fisheries Commission from the Fisheries Department, Banjul, Gambia.
- Seitz, J.C. and G.R. Poulak. 2006. Anthropogenic effects on the smalltooth sawfish (*Pristis pectinata*) in the United States. *Marine Pollution Bulletin* 52 (2006) 1533–1540.
- Simpfendorfer, C.A. 2000. Predicting population recovery rates for endangered western Atlantic sawfishes using demographic analysis. *Environmental Biology of Fishes* 58: 371–377.
- Simpfendorfer, C.A. 2002. Smalltooth Sawfish: The USA's First Endangered Elasmobranch? *Endangered Species UPDATE*. Vol. 19 No. 3, 45-49.
- Simpfendorfer, C.A. 2005. [Threatened fishes of the world: *Pristis pectinata* Latham, 1794 \(Pristidae\)](#). *Environmental biology of fishes* 73: 20-20.
- Simpfendorfer CA. 2007. The importance of mangroves as nursery habitat for smalltooth sawfish (*Pristis pectinata*) in South Florida. *Bulletin of Marine Science* 80: 933-934.
- Simpfendorfer, C. 2013. *Pristis zijsron*. In: IUCN 2013. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2013.2. <www.iucnredlist.org>. Downloaded on 23 April 2014.
- Stevens, J.D., Walker, T.I., Cook, S.F. and Fordham, S.V. 2005. Threats faced by chondrichthyan fish. Chapter 5 In: Fowler, S.L., Cavanagh, R.D., Camhi, M., Burgess, G.H., Cailliet, G., Fordham, S.V., Simpfendorfer, C.A. and Musick, J.A. 2005. *Sharks, rays and chimaeras: the status of the chondrichthyan fishes*. IUCN SSC Shark Specialist Group. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.
- Thorson, T.B. 1974. Occurrence of the sawfish, *Pristis perotteti*, in the Amazon River with notes on *P. pectinata*. *Copeia* 1974(2): 560-564.
- Thorson, T.B. 1976a. Observations on the reproduction of the sawfish, *Pristis perotteti*, in Lake Nicaragua, with recommendations for its conservation. In: *Investigations of the ichthyofauna of Nicaraguan lakes* (Ed. T.B. Thorson). University of Nebraska-Lincoln. p. 641-650.
- Thorson, T.B. 1976b. The status of the Lake Nicaragua shark: an updated appraisal. In: *Investigations of the ichthyofauna of Nicaraguan lakes* (Ed. T.B. Thorson). University of Nebraska-Lincoln. p. 561-574.
- Thorson, T.B. 1980. La explotación excesiva del pez sierra, *Pristis perotteti*, en el Lago Nicaragua. *ConCiencia*, University of Panama 7(1):11-13.
- Thorson, T.B. 1982. Life history implications of a tagging study of the large-tooth sawfish, *Pristis perotteti*, in the Lake Nicaragua-Rio San Juan system. *Environmental Biology of Fishes*, 7(3): 207-228, figures 1-5.
- Thorson, T.B. 1987. Human impacts on shark populations. In: *Sharks: an inquiry into biology, behavior, fisheries and use* (Ed. S.F. Cook). *Oregon Sea Grant Publication EM8330*. Oregon State University. Corvallis. p. 31-37.
- Watts, J. 2013. Nicaragua waterway to dwarf Panama canal. <http://www.guardian.co.uk/world/2013/jun/12/nicaragua-canal-waterway-panama>.
- Whitty, J. M. Morgan, D. L. and Thorburn D. C. (2009). Movements and interannual variation in the morphology and demographics of Freshwater Sawfish (*Pristis microdon*) in the Fitzroy River. In: Phillips, N. M., Whitty, J. M., Morgan, D. L. Chaplin, J. A., Thorburn D. C. and Peverell, S. C. (eds). *Freshwater Sawfish (Pristis microdon) movements and demographics in the Fitzroy River, Western Australia and genetic analysis of P. microdon and Pristis zijsron*. Centre for Fish & Fisheries Research (Murdoch University) report to the Department of the Environment, Water, Heritage and the Arts, Australian Government.

Annexe : États de l'aire de répartition

	<i>Statut CMS</i>	<i>Anoxypristis cuspidata</i>	<i>Pristis clavata</i>	<i>Pristis pectinata</i>	<i>Pristis pristis</i>	<i>Pristis zijsron</i>
Afrique du Sud	Partie				X	X
Angola	Partie			X	X	
Antigua & Barbuda	Partie			X		
Australie	Partie	X	X		X	X
Bahamas	Non-Partie			X		
Bahreïn	Non-Partie					X
Bangladesh	Partie	X			X	
Barbade	Non-Partie			X		
Belize	Non-Partie			X	X	
Bénin	Partie			X	X	
Brésil	Non-Partie				X	
Cambodge	Non-Partie				X	
Cameroun	Partie			X	X	
Colombie	Non-Partie				X	
Congo Rép.	Partie			X	X	
Congo Rép. Dém.	Partie			X	X	
Costa Rica	Partie				X	
Cote d'Ivoire	Partie			X	X	
Cuba	Partie			X		
Dominique	Non-Partie			X		
Émirats arabes unis	Non-Partie					X
Équateur	Partie				X	
Érythrée	Partie					X
États-Unis d'Amérique	Non-Partie			X	X	
France	Partie		X (Réunion)	X (Guadeloupe, Martinique)	X (Guyane française)	X (Réunion)
Gabon	Partie			X	X	
Gambie	Partie			X	X	
Ghana	Partie			X	X	

	<i>Statut CMS</i>	<i>Anoxypristis cuspidata</i>	<i>Pristis clavata</i>	<i>Pristis pectinata</i>	<i>Pristis pristis</i>	<i>Pristis zijsron</i>
Grenade	Non-Partie			X		
Guatemala	Non-Partie				X	
Guinée	Partie			X	X	
Guinée Bissau	Partie				X	
Guinée équatoriale	Partie			X	X	
Honduras	Partie			X	X	
Inde	Partie	X	X		X	
Indonésie	Non-Partie	X	X			X
Iran	Partie	X				
Jamaïque	Non-Partie			X		
Kenya	Partie					X
Lao, Rép. dém. populaire	Non-Partie				X	
Liberia	Partie			X	X	
Madagascar	Partie				X	
Malaysia	Non-Partie	X	X		X	X
Malta	Partie				Éteint	
Maurice	Partie					X
Mexico	Non-Partie				X	
Mozambique	Partie				X	
Myanmar	Non-Partie	X				
Nicaragua	Non-Partie				X	
Nigeria	Partie			X	X	
Pakistan	Partie				X	
Panama	Partie				X	
Papouasie- Nouvelle- Guinée	Non-Partie	X	X		X	X
Pays-Bas	Partie			X (Aruba & Curaçao)		
Pérou	Partie				X	
Portugal	Partie				Éteint	

	<i>Statut CMS</i>	<i>Anoxypristis cuspidata</i>	<i>Pristis clavata</i>	<i>Pristis pectinata</i>	<i>Pristis pristis</i>	<i>Pristis zijsron</i>
Qatar	Non-Partie					X
Royaume- Unis	Partie			X (Anguilla, Montserrat) îles Turques et Caïques)	Éteint (Gibraltar)	
Sénégal	Partie			X	X	
Seychelles	Partie				X	
Sierra Leone	Non-Partie			X	X	
Singapore	Non-Partie				X	
Somalie	Partie				X	
Soudan	Non-Partie					X
St Kitts & Nevis	Non-Partie			X		
St. Lucia	Non-Partie			X		
St Vincent & Grenadines	Non-Partie			X		
Suriname	Non-Partie				X	
Thaïlande	Non-Partie				X	X
Togo	Partie			X	X	
Trinidad & Tobago	Non-Partie			X		
Uruguay	Partie			X	X	
Venezuela	Non-Partie				X	
Viet Nam	Non-Partie	X				